



# *Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton*

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

### AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

**QUE:**

À la séance ordinaire du 11 août 2020, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 358-1 intitulé : " RÈGLEMENT NUMÉRO 358-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 358 RELATIF AU PROGRAMME DE VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON".

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS  
D'AOÛT DEUX MILLE VINGT.

  
\_\_\_\_\_  
Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 17 août 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt.

  
\_\_\_\_\_  
Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier